

NFA

AUDIT & DATA ANALYTICS

SAS 4LIFE INVEST

13 rue des Prêtres,
62138 Violaines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NORD FRANCE AUDIT

Société de commissariat aux comptes,
26 Avenue de Quentovic
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62520)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée, par décision **unanime des associés de la SAS 4LIFE INVEST**, concernant l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués dans le cadre d'un apport en nature dont votre société est bénéficiaire, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L. 223-9 et R. 223-6 du Code de commerce.

La consistance de l'apport en nature a été arrêté.

Il m'appartient d'exprimer une opinion sur le fait que, la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces recommandations requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

II. DILIGENCES, METHODE D'EVALUATION ET APPRECIATION DE LA
VALEUR DES APPORTS

III. VALEUR DES APPORTS

IV. CONCLUSION

I. PRESENTATION DE L'OPERATION PROJETEE

L'opération projetée a pour but l'apport des titres de la société AFTER HOPE au sein de la société **4LIFE INVEST**.

LA SOCIETE AFTER HOPE est composé de 11 270 actions, dont la répartition est la suivante :

Madame **Gaëlle BEUVELET**

Détient 9 020 actions des 11 270 actions de la société AFTER HOPE

Monsieur **Jérôme KARPINSKI**

Détient 1 125 actions des 11 270 actions de la société AFTER HOPE

Monsieur **Samuel SCHORTZEN**

Détient 1 125 actions des 11 270 actions de la société AFTER HOPE

Les apports en nature suivants seront donc réalisés :

- Madame Gaëlle BEUVELET apportera à la Société **4LIFE INVEST**, sous les garanties ordinaires et de droit, les 9 020 actions détenues au sein de la société AFTER HOPE.
- Monsieur Jérôme KARPINSKI apportera à la Société **4LIFE INVEST**, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 125 actions détenues au sein de la société AFTER HOPE.
- Monsieur Samuel SCHORTZEN apportera à la Société **4LIFE INVEST**, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 125 actions détenues au sein de la société AFTER HOPE.

Soit un apport en pleine propriété des 11 270 actions de AFTER HOPE à **4LIFE INVEST**.

Il nous appartient d'exprimer une opinion sur le fait que, la valeur des apports en nature n'est pas surévaluée.

Lesdits biens sont estimés à la somme de **349 370** euros.

II. DILIGENCES, METHODE D'EVALUATION ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les apports sont constitués de :

La pleine propriété des 11 270 actions de la société AFTER HOPE

Soit 100% du capital de la société.

Evalués à : **349 370 euros**

DILIGENCES

Les diligences porteront donc sur la valorisation des titres de la **SAS AFTER HOPE**.

Nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports sera fondée sur les méthodes de valorisations suivantes :

METHODES DE VALORISATION

METHODES CHOISIES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION :

- 1. METHODE PATRIMONIALE**
- 2. METHODE SUR LA VALEUR DE PRODUCTIVITE**
- 3. METHODE DE CAPITALISATION DU BENEFICE MOYEN**
- 4. METHODE DE L'EBE CORRIGE**
- 5. METHODE DE LA MBA MOYENNE**
- 6. METHODE PAR CAPACITE DE REMBOURSEMENT**
- 7. METHODE PAR CAF ET TRESORERIE**

Nous estimons que les méthodes d'évaluation retenues sont pertinentes.

Nous notons que le renforcement de la pondération (x3) de la méthode « Valeur patrimoniale » est un arbitrage prudent.

III. VALEUR DES APPORTS :

Synthèse Evaluation :

Méthode 1 – Patrimoniale

Valeur patrimoniale	Valeur
Capitaux propres	131 900 €
+ Plus-values de la clientèle	56 814 €
+ Moins-values des immo. corporelles	-39 725 €
+ Correction du bilan N	0 €
Résultat de la méthode	148 989 €

Méthode 2 – Valeur de productivité

Valeur de productivité	Valeur
Bénéfice moyen	56 814 €
÷ Taux de capitalisation	16,00%
Résultat de la méthode	355 088 €

Méthode 3 – Capitalisation du bénéfice net moyen

Capitalisation du bénéfice net moyen	Valeur
Bénéfice moyen	56 814 €
x Coefficient de rendement	6 ans
Résultat de la méthode	340 884 €

Méthode 4 – Capitalisation de l'EBE CORRIGE

Capitalisation selon l'EBE moyen	Valeur
EBE moyen	96 508 €
x Coefficient	3,75 ans
- Endettement à long terme	54 439 €
+ Trésorerie excédentaire	50 238 €
Résultat de la méthode	357 704 €

Méthode 5 – LA MBA MOYENNE

Capitalisation de la MBA moyenne	Valeur
MBA moyenne	76 255 €
x Coefficient	4,5 ans
Résultat de la méthode	343 148 €

Méthode 6 – CAPACITE DE REMBOURSEMENT

Capacité de remboursement	Valeur
MBA moyenne	76 255 €
x Part de la CAF disponible (%)	75,00%
x Nombre d'années	6 ans
- Emprunts restants à déduire (N)	54 439 €
- Renouvellement des immobilisations	0 €
Capacité de remboursement	288 709 €
x Part de l'autofinancement (%)	20,00%
Mode de calcul de l'autofinancement	Selon le %
Résultat de la méthode	346 451 €

Méthode 7 – CAPITALISATION DE LA CAF + TRESORERIE

Capitalisation CAF + Trésorerie	Valeur
MBA moyenne	76 255 €
x Coefficient	5 ans
+ Trésorerie excédentaire	50 238 €
Résultat de la méthode	431 513 €

Valeur apports retenue :

Pondération des méthodes	Valeur	Moyenne	Patrimoniale	Rentabilité
Valeur patrimoniale	148 989 €	1,00	3,00	1,00
Valeur de productivité	355 088 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation du bénéfice net moyen	340 884 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation selon l'EBE corrigé	357 704 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation de la MBA moyenne	343 148 €	1,00	1,00	3,00
Capacité de remboursement	346 451 €	1,00	1,00	3,00
Capitalisation CAF + Trésorerie	431 513 €	1,00	1,00	3,00
Valorisation des méthodes		331 968 €	291 306 €	351 229 €

La moyenne des 7 méthodes de valorisation est de **331K€**

La valeur se situe entre **291K€** (approche patrimoniale) et **351K€** (approche par la rentabilité).

Il a été retenu une valeur d'entreprise de 349K€.

- **Valeur de l'apport : $349\text{k€} \times 100\% = 349\,370,00\text{ €}$**

IV. CONCLUSION

Compte tenu :

- de ce qui précède,
- du fait que je n'ai pas eu connaissance d'avantage particulier ni de pertes générées susceptibles d'affecter la valeur des apports,

Compte tenu de la méthode d'évaluation retenue,

J'estime que la valeur des apports effectués par l'ensemble des apporteurs ci-dessus tels qu'ils sont arrêtés et dont la consistance est reprise ci-dessus pour une somme de :

— **349 370,00 euros**

n'est pas surévaluée.

Fait à LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE
le 12 décembre 2024

Antoine BIGAND
Commissaire aux apports

NORD FRANCE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
26 Avenue de Quentovic
Le Touquet-Paris-Plage (62520)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.